

République Française - Département d'Indre-et-Loire

COMMUNE de VERNOU-sur-BRENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 30 JANVIER 2023

**Convocation adressée aux  
Conseillers par courrier le :**

26 janvier 2023

**Effectif légal du Conseil : 23**

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : **23**

Présents : 19

Votants : 21

**Résultats du vote :**

Voix « POUR » : 21

Voix « CONTRE » : 0

Abstentions / blancs : 0

Transmission en Préf. , le  
Publié, affiché, notifié, le

L'an deux mille vingt trois, le trente janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de VERNOU-sur-BRENNE, légalement convoqué le 26 janvier 2023 par Madame le Maire, Mme DEVALLÉE Pascale, s'est réuni en session ordinaire.

Il a été procédé à l'appel nominal.

**Etaient présents les conseillers municipaux suivants, formant la majorité des membres en exercice :** Mme DEVALLÉE Pascale, Mme FERRAND Claude, M. TARBE de SAINT-HARDOUIN Patrice, M. LEBREC Michel, M. MAZET Franck, Mme GOURON Claude, M. DEVALLEE Victorien, Mme COMMUNAL Renée, Mme BONZON Marie-Claude, M. FROGER David, M. ROBIN Xavier, Mme LABREVOIT Sandrine, M. BONZON Sébastien, M. LANDAIS Romain, Mme ROUVRE Liliane, Mme HENNEQUET - ANTIER Christelle, M. CHAMPION Pierre, M. LESAGE Mathieu, Mme DUBRAY Françoise.

**Etaient absents et excusés ayant donné pouvoir :**

Mme MERCIER Céline donne pouvoir à M. LESAGE Mathieu  
M. SIMONIN Denis donne pouvoir à Mme DEVALLEE Pascale

**Etaient absents excusés :**

Mme DELALEUF Marie

**Etaient absents non excusés :**

Mme Sophie CHASLES

**Désignation du secrétaire de séance :** conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme LABREUVOIT Sandrine a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

**CERTIFIE EXECUTOIRE**

Le Maire,

**DELIBERATION N° 10 / 2023**

**ADHESION DE PRINCIPE AU SERVICE EMPLOI &  
MISSIONS TEMPORAIRES DU CDG 37**

Madame Le Maire, Pascale DEVALLEE, expose à l'assemblée le principe de l'adhésion au service « Emploi & Missions Temporaires » du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire (CDG37).

Madame le Maire rappelle que le Code général de la fonction publique prévoit que les collectivités et établissements publics peuvent faire appel aux services du Centre de gestion pour mettre des agents territoriaux à leur disposition pour :

- Remplacer des agents momentanément indisponibles ;
- Effectuer des missions temporaires ;
- Effectuer des missions permanentes à temps complet ou non complet ;
- Pourvoir la vacance temporaire d'un emploi permanent dans l'attente de recrutement d'un fonctionnaire.

Pour assurer la continuité du service, Madame le Maire propose d'adhérer aux services de la Mission d'intérim territorial mis en œuvre par le CDG37 et présente la convention cadre à partir de laquelle les demandes de dispositions de personnel à titre onéreux pourront être adressées au CDG37.

Pour rappel, l'adhésion au service est gratuite. Seules les interventions éventuelles de personnels gérés et rémunérés par le CDG37 induisent une participation financière, le temps de leur mission, selon les tarifs en vigueur au moment de la mission.

**Vu** le Code général de la fonction publique notamment ses articles L332-13, L332-14, L332-23, L334-3L452-30, L452-40 et L452-44,

**Vu** la délibération du Conseil d'administration du CDG37 en date du 30 mars 1987 relative à la mise en place d'un service de renfort et de remplacement à destination des collectivités et établissements publics du département d'Indre-et-Loire au titre des missions facultatives.

**Vu** la délibération du Conseil d'administration du CDG37 en date du 8 novembre 2022 fixant les tarifs de recours au service de renfort et de remplacement,

**Considérant** que pour assurer la continuité du service, Madame le Maire, Pascale DEVALLEE, propose d'adhérer au service d'Intérim territorial mis en œuvre par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre et Loire

**Le Conseil Municipal**, après avoir entendu l'exposé, **à l'unanimité** :

- **Approuve** le projet de convention cadre susvisée tel que présenté par Madame le Maire
- **Autorise** Madame le Maire à signer ladite convention avec Monsieur le Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre et Loire, ainsi que les documents y afférents,

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

**Madame le Maire,  
Pascale DEVALLEE**

